

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h15 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERS CHABRIER, Maire, et après convocations régulièrement faites à domicile une première fois le 05 décembre 2019 puis une seconde fois le 13 décembre 2019 (faute de quorum lors de la première séance).

**Présents :** M. VYNCKE, Mme CHABRIER, Mme LANGLET ODIENNE, Mme GAMBART, M. LALLEMENT, M. DESSAUX, M. TERRIS, Mme AUBERT, Mme HUZÉ, Mme PASTUREL, Mme PAULIN.

**Absents :** M. AUDONNEAU, M. LEMERAY, Mme HACHE, M. LEMERAY, M. SELLIER, M. AMBROISE, M. ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. DESSAUX), Mme RENAULT, Mme BONNET, Mme BULLIOT, M. ROBERT, M. NIEUWJAER, M. BOSSELUT, M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN), Mme DESMEDT, Mme NOIROT (pouvoir donné à Mme PASTUREL).

Madame LESPERS CHABRIER ouvre la séance à 20h15.

**Secrétaire de séance :** Madame HUZÉ

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 25-2019** en date du 12 novembre 2019 acceptant, en vue de transformer un logement, dont la municipalité est propriétaire en local commercial afin de dynamiser le centre bourg, la proposition de la Chambre de Commerces et d'Industrie Essonne pour la réalisation d'une étude de viabilité économique en vue de déterminer le type de commerce le plus adapté compte tenu du tissu commercial déjà existant, pour un coût de mission de 3 350,00 € HT.

☞ **Décision 26-2019** en date du 12 novembre 2019 acceptant, compte tenu de la fermeture de la seule boulangerie de Forges sans repreneur connu à ce jour et la volonté de la municipalité de relancer ce commerce pour le dynamisme commercial du centre bourg, la proposition de la Chambre de Commerces et d'Industrie Essonne pour la réalisation d'une étude de viabilité économique, avant toute sollicitation du Pacte Rural relevant de la Région Ile-de-France, pour un un coût de 2 625,00 € HT.

☞ **Décision 27-2019** en date du 12 novembre 2019 acceptant la proposition de la société « Côté Découvertes » – 70, impasse du Ru – 74450 St Jean de Sixt pour un séjour découverte à Coussac-Bonneval (87500), du lundi 20 avril 2020 au vendredi 24 avril 2020, soit 5 jours, à destination de 52 enfants de l'école élémentaire du Petit Muce pour un montant de 19 644,30 € TTC et se déclinant comme suit : pension complète – hébergement – découvertes et activités diverses – transports sur place - transfert aller – retour.

Le quotient familial est appliqué selon la grille tarifaire suivante :

Tranches de quotient familial		Tarifs	1er versement 9 décembre 2019	2ème versement 6 janvier 2020	3ème versement 10 février 2020
<b>T 9</b>	Plus de 1500,01€	<b>378,00 €</b>	126,00 €	126,00 €	126,00 €
<b>T 8</b>	De 1300,01€ à 1500,00€	<b>340,20 €</b>	113,40 €	113,40 €	113,40 €
<b>T 7</b>	De 1150,01€ à 1300,00€	<b>302,40 €</b>	100,80 €	100,80 €	100,80 €
<b>T 6</b>	De 1000,01€ à 1150,00€	<b>264,60 €</b>	88,20 €	88,20 €	88,20 €

<b>T 5</b>	De 850,01€ à 1000,00€	<b>226,80 €</b>	75,60 €	75,60 €	75,60 €
<b>T 4</b>	De 700,01€ à 850,00€	<b>189,00 €</b>	63,00 €	63,00 €	63,00 €
<b>T 3</b>	De 550,01€ à 700,00€	<b>151,20 €</b>	50,40 €	50,40 €	50,40 €
<b>T 2</b>	De 400,01€ à 550,00€	<b>113,40 €</b>	37,80 €	37,80 €	37,80 €
<b>T 1</b>	De 00,00€ à 400,00€	<b>75,60 €</b>	25,20 €	25,20 €	25,20 €

↳ **Décision 28-2019** en date du 12 novembre 2019 acceptant la convention de la société « Côté Découvertes » – 70, impasse du Ru – 74450 St Jean de Sixt pour un séjour découverte à Coussac-Bonneval (87), du lundi 20 avril 2020 au vendredi 24 avril 2020, soit 5 jours, à destination de 52 enfants de l'école élémentaire du Petit Muce pour un montant de 19 644,30 € TTC et se déclinant comme suit : pension complète – hébergement – découvertes et activités diverses – transports sur place - transfert aller – retour.

### **APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 17 OCTOBRE 2019 ET 14 NOVEMBRE 2019**

Aucune remarque n'a été formulée.

La minorité rappelle qu'elle va voter contre ces comptes rendus pour les raisons déjà évoquées lors du conseil du 11 septembre 2018. La minorité votera contre les comptes rendus tant que les noms des intervenants ne seront pas mentionnés à nouveau.

- Le compte rendu du conseil municipal du 17 octobre 2019 est approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre.
- Le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2019 est approuvé par 12 voix pour et 3 voix contre.

### **MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE REPRÉSENTATIVE DE SUIVANTS ET DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DES ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS (IFRSTS)**

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER

Le conseil a créé un poste d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe lors de sa séance du 17 octobre dernier. La personne qui va occuper ce poste arrivera début janvier 2020 et il est donc nécessaire de mettre en place le régime indemnitaire qui correspond à son cadre d'emplois avec une entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Débat :

Question : Pourquoi ne pas s'être focalisé sur cette personne uniquement dans la délibération ?

Réponse : un régime indemnitaire a vocation à s'appliquer à un ou plusieurs cadres d'emploi, la délibération est donc de portée générale.

Q. : Peut-on connaître l'impact du régime indemnitaire pour ce poste ?

R. : Non car toutes les primes des agents sont confidentielles et à la discrétion du maire. Lors de la création de ce poste au conseil du 17 octobre dernier, il a été annoncé le brut chargé pour une année pleine, ce qui inclut le régime indemnitaire.

Vote :

- Le conseil par 12 voix pour et 3 abstentions approuve la mise en place de l'IFRSTS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **MISE EN PLACE DE LA PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT (PSR)**

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER

Le conseil a créé un poste d'ingénieur lors de sa séance du 26 septembre dernier dans le cadre d'un déroulement de carrière avec une nomination envisagée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est donc nécessaire de faire évoluer le régime indemnitaire existant pour prendre en considération le cadre d'emplois des ingénieurs.

Vote :

- Le conseil par 12 voix pour et 3 abstentions, approuve la mise en place de la PSR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE (ISS)

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER

Le conseil a créé un poste d'ingénieur lors de sa séance du 26 septembre dernier dans le cadre d'un déroulement de carrière avec une nomination envisagée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est donc nécessaire de faire évoluer le régime indemnitaire existant pour prendre en considération le cadre d'emplois des ingénieurs.

Vote :

➤ *Le conseil par 12 voix pour et 3 abstentions approuve la mise en place de l'ISS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

## CONVENTION AVEC LA COMMUNE DES ULIS POUR LA NATATION SCOLAIRE

Rapporteur : Madame CHABRIER

L'apprentissage de la natation pour les élèves de l'école élémentaire a lieu à la piscine des Ulis, équipement mis à disposition moyennant finances.

Une convention élaborée par la commune des Ulis fixe toutes les conditions de cette mise à disposition.

Vote :

➤ *Le conseil par 15 voix, approuve la convention et autorise Madame La Maire à la signer.*

## SUBVENTION POUR LA COMMUNE DE TEIL

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Lors de sa séance du 17 novembre dernier, le conseil a validé le principe de venir en aide à cette commune qui a subi de très importants dégâts suite à un tremblement de terre.

La municipalité propose une somme de 4 000 €.

Vote :

➤ *Le conseil par 15 voix, approuve ce montant de 4000 € au bénéfice de la commune de Teil.*

## DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

Pour permettre, notamment, le mandatement de l'aide mentionnée au point précédent, il est nécessaire de modifier le budget communal.

La décision proposée est la suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Compte 657348 (subvention autres communes) + 4 000 €

Recettes :

Compte 7473 (participation du département) - 4 000 €

Compte 7478 (participation autres organismes) + 8 000 €

Section d'investissement :

Dépenses :

Compte 2183 (matériel de bureau et informatique) + 2 900 €

Compte 2184 (mobilier) + 4 300 €

Recettes :

Compte 1323 (subvention du département) + 7 200 €

Vote :

➤ *Accord du conseil par 15 voix.*

## DEMANDE DE CLÔTURE DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur DESSAUX.

L'arrêté préfectoral portant adhésion de la Commune au SYORP pour l'assainissement est attendu pour la fin décembre.

Sur un plan budgétaire, la première étape consiste à demander la clôture du budget d'assainissement et son intégration dans le budget de la Commune.

L'étape suivante aura lieu début 2020 avec l'intégration des résultats globaux dans le budget communal et la prise d'une délibération concordante avec le SYORP quant au transfert de ces résultats.

Vote :

➤ *Accord du conseil par 15 voix.*

## QUESTIONS ET POINTS DIVERS

↳ Madame PAULIN demande :

Question : si une réunion est bientôt prévue concernant la carrière de Bajolet plus particulièrement sur le sujet du photovoltaïque ?

Réponse : Madame LESPERT CHABRIER rappelle le rôle des entités qui s'occupent d'ECT :

- Le comité suivi de la carrière est en charge de la réflexion générale sur le devenir de la carrière de Bajolet et qu'ECT respecte bien les engagements pris dans la convention.
- La commission Environnement Développement Durable est en charge du projet photovoltaïque, dans le cadre de la transition énergétique de la commune. La commission attend l'étude de faisabilité que réalise ECT pour la création d'une ferme photovoltaïque.

Question : où en est l'enquête sur la réouverture de la boulangerie ?

Réponse : Nous sommes en attente des résultats de la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Un retour sera fait lors du prochain conseil.

Question : avons-nous un retour de l'EPF IDF sur la négociation avec la ville de Paris ?

Réponse : la convention a été validée par EPF IDF le 4 décembre dernier. Ils peuvent donc officiellement engager les négociations.

↳ Madame HUZE et Monsieur VYNCKE remercient les services techniques et les bénévoles pour leur contribution à la mise en place du marché de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La maire,



Marie LESPERT CHABRIER